



Gestion du service public de l'eau : pourquoi les élus du SEDIF ont choisi la gestion déléguée ?



Le mot du Président

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Selon des modalités et des clauses contractuelles novatrices, avec les enseignements tirés du contrat actuel, une nouvelle concession permettra au SEDIF de poursuivre l'affirmation de son rôle d'Autorité organisatrice. Notre ambition stratégique, portée par une gestion déléguée mais renouvelée, a été saluée par les élus. Elle répond à quatre enjeux :

- garantir une eau d'excellente qualité à un prix juste et acceptable par tous, avec un service à l'utilisateur encore accru ;
- relever le défi de l'innovation technologique et de la transition écologique en assurant la sécurité et la sûreté de notre eau ;
- poursuivre la mutualisation et la solidarité qui animent le SEDIF depuis près d'un siècle ;
- et, enfin, innover avec le déploiement de l'Osмосe Inverse Basse Pression.

Mes chers amis, vous le constatez, le service public de l'eau continue d'investir et d'innover pour ses 4 millions d'utilisateurs représentant 135 communes du Grand Paris.

Le SEDIF vient de prouver une nouvelle fois sa force démocratique et sa résilience !

André SANTINI

Président du Syndicat des Eaux d'Île-de-France

Ancien ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux

Vice-président de la Métropole du Grand Paris



Après plusieurs mois d'études, de formations et de débats, les élus du Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) réunis en Comité le jeudi 27 mai 2021 à l'usine de Choisy-le-Roi ont démocratiquement retenu à une large majorité le principe de la gestion déléguée (88 % des votes), avec un service global (65 % des votes).



Comment ce choix a-t-il été établi ?

Les deux années de travaux et de consultations pilotés et partagés en toute transparence sur le site Internet de la Mission 2023 – mission indépendante chargée des études, de recherches, d'analyses et des comparaisons avec d'autres services de l'eau en France et dans le monde – ont permis aux élus franciliens de choisir le futur mode de gestion qui entrera officiellement en vigueur au 1^{er} janvier 2024, pour 12 ans.

Toutes les possibilités d'évolution du mode de gestion ont été étudiées par la Mission 2023. Les différentes hypothèses ont été présentées aux élus des communes à mesure de l'avancée des études de faisabilité. Les élus se sont réunis à ce sujet en janvier, en mars puis en mai 2021.

Après les débats avec les délégués SEDIF du territoire en janvier, le champ des modèles possibles allait de la gestion internalisée (régie) à la gestion →

déléguée en passant par une troisième voie, via la SEMOP (société d'économie mixte à opération unique). Après les séminaires des comités de janvier et mars dernier avec l'ensemble des élus, ces derniers ont eu connaissance des 4 scénarii envisagés pour répondre aux enjeux et ambitions du SEDIF ; le rapport de présentation leur indiquait que la proposition de l'exécutif était celle d'une gestion externalisée pour le service public de l'eau de demain.

Sur cette base, les délégués étaient également interrogés sur l'organisation du service à savoir si ce dernier devait rester global ou alloti avec une concession « approvisionnement » et une concession « distribution ».

Le 27 mai, la première solution a été considérée comme préférable par une large majorité des délégués votants. La concession globale a été démocratiquement votée.



Quelle concession ?

L'Autorité organisatrice sera renforcée sur plusieurs axes dont : la digitalisation et la mensualisation de la facture, le développement d'actions pédagogiques, le renforcement de la gouvernance de proximité, la refonte du système d'information industriel, des investissements accrus de renouvellement, un meilleur partage du résultat entre le délégataire et le SEDIF et un contrôle plus stratégique de l'opérateur.

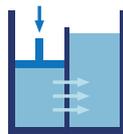


Quelle est la vision stratégique du SEDIF pour l'avenir ?

Le mode de gestion renouvelé accompagnera le XVI^e plan d'investissement, de 2,4 milliards d'euros, à la fois

visionnaire et ambitieux, pour le service public de l'eau sur les 10 prochaines années (2022-2031) en :

- > plaçant l'utilisateur au cœur du service,
- > améliorant la gestion du réseau,
- > répondant aux défis du changement climatique et de la protection de l'environnement,
- > sécurisant le service avec le renforcement des systèmes d'information.



Pourquoi investir dans l'Osmose Inverse Basse Pression ?

Sur la qualité de l'eau pour les usagers, le SEDIF souhaite aller encore plus loin, avec un projet pionnier en France : « *Vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore* » apportant des solutions aux questions actuelles : perturbateurs endocriniens, micropolluants, calcaire et taux de chlore.

L'Osmose Inverse Basse Pression (OIBP), dont l'exploitation sera lancée en 2023/2024 sur l'usine à puits d'Arvigny (Savigny-le-Temple, Seine-et-Marne), sera déployée ensuite sur les 3 usines principales du SEDIF. Si cette technique de filtration extrêmement fine est innovante pour les eaux de surface, elle est déjà mise en œuvre dans le monde pour des eaux souterraines, notamment aux Pays-Bas. Ce projet est porteur d'économies pour les usagers sur leur budget et bénéfique pour l'environnement en favorisant une moindre consommation d'énergie et de détergents.

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

